

REPUBLIQUE FRANCAISE

2022 - 56

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
Mairie de LA CHAISE-DIEU**Séance du 20 juillet 2022, au lieu habituel, à 20h00****Date de la convocation : 13 juillet 2022****Président de séance : M. André BRIVADIS, Maire****Nombre de conseillers**

- en exercice : 13
- présents : 8
- votants : 11
- absents : 2

Liste des membres : M. BRIVADIS André, Maire ; M. GIBERT Stéphane, M. LAVERROUX Yannick, Mme SAVINEL Armelle, M BLANCHEFORT Fabien, Adjoint, M. SPECCEL Gérard, M MARION Olivier, M VIALANEIX Bernard.

Procuration :

Mme SCIORTINO Pascale a donné procuration à M. SPECCEL Gérard

M. PHILIPON Pierre a donné procuration à M. MARION Olivier

M. PHILBEE Paul a donné procuration à M. GIBERT Stéphane

Absents :

M. FAIVRE Thierry

M. WENGER Stéphane

Secrétaire de séance : Mme SAVINEL Armelle**2022 – 56 : Décision modificative**

Monsieur le Maire explique que les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables.

Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif.

La présente décision modificative au budget de l'exercice 2022 propose d'opérer des virements de crédits comme suit :

En dépenses d'Investissement :

Chapitre 28 + 1100€

Il est proposé d'ouvrir des crédits sur ce chapitre pour régulariser le suramortissement de frais d'études constaté à tort.

Chapitre 21 -1100€

Il est proposé de réduire les crédits du chapitre 21.

Après en avoir délibéré et voté (9 voix « pour », 2 voix « abstention »), le conseil municipal approuve la modification n°1 au budget 2022.

AR Prefecture

043-214300485-20220720-D_56_2022-DE
Reçu le 22/07/2022
Publié le 22/07/2022

Pour extrait conforme,
Le Maire,
André BRIVADIS

Le secrétaire de séance
Armelle SAVINEL



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Armelle Savinel".